



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 12 novembre 2012

CAB/MT/JC/Ne- Mercure N °D12-7352

Messieurs les Présidents,

L'évolution et la modernisation du système de santé passent prioritairement par la reconnaissance de l'engagement des professionnels qui y concourent. La capacité à donner des signaux forts aux jeunes professionnels, futurs médecins installés, conditionne la réussite des mesures que j'ai décidé de porter avec les acteurs de santé.

J'ai entendu vos inquiétudes et vos préoccupations. J'ai apprécié votre souci de prendre en compte les contraintes d'un environnement en mutation permanente et les attentes de nos concitoyens. Les échanges que nous avons eus ensemble m'ont permis de vous rappeler la détermination du gouvernement à œuvrer avec vous à l'établissement d'une relation de confiance, que je souhaite traduire par des engagements, une méthode de travail et un calendrier adaptés à chacune de vos revendications.

D'abord, je veux réaffirmer, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, que **j'exclus toutes les mesures visant à limiter la liberté d'installation**. Je mettrai en œuvre des mesures visant à court terme à pourvoir en ressources médicales les territoires en voie de désertification comme l'illustre la mise en place des praticiens territoriaux de médecine générale. Aucune de ces mesures ne revêtira un caractère contraignant.

Monsieur Emmanuel LOEB
Président de l'ISNIH

Monsieur Emmanuel BAGOURD
Président de l'ISNAR-IMG

Docteur Julien ADAM
Président de l'ISNCCA

Monsieur Sylvain MILLET
Monsieur Florian SLIMANO
Co-Présidents de la FNSIP

Monsieur Pierre CATOIRE
Président de L'ANEMF

Monsieur Thomas NENNINGER
Président du SJBIM

Vous avez par ailleurs soulevé trois sujets : les conditions de travail des internes, le cadre conventionnel et la proposition de loi parlementaire sur les réseaux de soins des Mutuelles.

S'agissant des conditions de travail et du respect des dispositions statutaires qui régissent votre exercice professionnel et votre formation, je vous propose l'installation dès cette semaine d'un groupe de travail piloté par le ministère de la santé et comprenant des représentants du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la conférence des doyens, des conférences de présidents de CME, des conférences de directeurs et de la fédération hospitalière de France. Il devra répertorier, avec vos représentants, l'ensemble des difficultés de fonctionnement sur les conditions de travail, et notamment l'application du repos de sécurité, le respect des règles qui encadrent le décompte du temps de travail, le paiement de la totalité du travail effectué pour assurer la continuité du service. Il appartiendra à ce groupe de travail qui se réunira toutes les deux semaines de recenser les difficultés, de les hiérarchiser et de proposer les actions correspondantes avant le 31 janvier. Je suis prête à envisager des évolutions réglementaires si celles-ci s'avèrent nécessaires. Des indicateurs de suivi et de contrôle seront mis en place assortis d'un régime de sanction financière des établissements de santé en cas de non respect des dispositions statutaires.

Le respect du repos de sécurité est une obligation légale sur laquelle j'attends des établissements de santé une application, sans délai, systématique et généralisée.

Une évaluation plus générale sera conduite sous l'égide de l'inspection générale des affaires sociales, sur la base des remontées d'informations assurées par les ARS. Les conclusions de cette évaluation pourront me conduire à prendre les mesures nécessaires à l'égard des établissements dans lesquels un non respect des dispositions statutaires serait observé.

Concernant le cadre des négociations conventionnelles, Je vous rappelle que c'est à mon initiative que vous avez pu être associés à celles qui viennent de se dérouler. Le cadre actuel ne permet pas aujourd'hui suffisamment à toutes les parties prenantes du système de santé (jeunes professionnels de santé en formation, usagers du système de santé...) de s'exprimer. Il me paraît nécessaire de permettre, dans un cadre formalisé, aux différentes parties prenantes de faire valoir leur point de vue, en tenant compte du positionnement respectif et de la nature des mandats de chacune de ses parties prenantes. Je souhaite donc diligenter une mission de l'Inspection générale des affaires sociales sur la rénovation de la politique conventionnelle.

La proposition de loi officialisant les réseaux de soins des mutuelles a suscité un vif émoi de votre part. Cette proposition de loi a pour objectif de permettre aux mutuelles santé, comme le peuvent déjà les assureurs privés et les institutions de prévoyance, de mieux rembourser les adhérents qui recourent à des professionnels, établissements ou services de santé qui sont membres de réseaux constitués par la mutuelle, d'améliorer l'accès aux soins pour le plus grand nombre et de lutter contre les situations de renoncement aux soins pour raisons financières. Compte tenu des craintes que vous avez exprimées sur le développement de réseaux de soins « fermés », je m'engage à ce que soit déposé lors de la discussion parlementaire, lorsque celle-ci interviendra, un amendement qui garantira que les

conventionnements mis en place par l'ensemble des régimes complémentaires respectent pleinement le principe de libre accès aux soins qui fonde notre système de santé.

Ces différentes actions, je les conduirai avec vous et l'ensemble de la communauté médicale, et je sais pouvoir compter sur vous.

Je vous prie de croire, Messieurs les présidents, l'expression de ma sincère considération.

Marisol Touraine

Marisol Touraine